



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences de la déprogrammation en semaine de Question pour un Champion Question écrite n° 8242

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge Mme la ministre de la culture sur la décision de France Télévisions de supprimer la diffusion en semaine de l'émission « Question pour un Champion » à compter de la rentrée prochaine et sur les conséquences culturelles et sociales que cela implique. Cette émission, emblématique du paysage audiovisuel français et diffusée depuis plus de 35 ans, rassemble chaque jour plus d'un million de téléspectateurs. Elle est un repère pour de nombreux foyers et un outil de transmission ludique des savoirs et reste, à ce jour, l'un des programmes les plus populaires et les moins coûteux du service public. Au-delà de sa portée télévisuelle, « Question pour un Champion » est aussi le point d'ancrage d'un réseau actif de 178 clubs répartis sur tout le territoire national. Ces clubs, comme celui de Val d'Europe en Seine-et-Marne, organisent des séances de jeu dans les écoles, les EHPAD, les résidences seniors, créant un véritable lien intergénérationnel autour de la culture et du plaisir d'apprendre. Faire disparaître l'émission de son créneau actuel entraînerait une perte de sens pour ces clubs et menacerait leur pérennité. Cette décision provoque une grande déception chez les publics fidèles de l'émission et en particulier les retraités et envoie un signal inquiétant quant à la place de la culture dans le service public de l'audiovisuel. Cette émission, qui allie exigence intellectuelle et convivialité, reste très accessible et participe à sa manière à la démocratisation des savoirs et à la valorisation du mérite. Face à l'émotion suscitée, de nombreux présidents de clubs ont d'ores et déjà interpellé des élus, ainsi que France Télévisions et des personnalités publiques, pour demander un retrait ou un réexamen de cette décision. Il souhaite alors savoir si elle entend intervenir auprès de France Télévisions, ou ouvrir une réflexion sur les critères qui président aux arbitrages de la programmation culturelle, afin d'éviter que des émissions porteuses de sens, de lien social et d'enracinement territorial ne soient reléguées ou supprimées au nom d'une logique strictement comptable.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8242

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 5958